

**Nombre de conseillers présents ou représentés à l'ouverture de la séance :**

Conseiller / Conseillère	P*	R*	A*	Commentaire
Mme Elodie AGOSTINHO			X	
Mme Marguerite ALAZET	X			
Mme Danielle ALEXANDRE	X			
M. Bruno BERRAH	X			
M. Thierry BEUSELINCK	X			
Mme Danièle BOSCH-LAURENS			X	
M. Alain CARALP	X			
M. Alain CASTAN	X			
M. Didier CAYLA	X			
Mme Charlette CHASTAN		X		Représentée par M. Philippe VIDAL
Mme Odile CORBIERE	X			
Mme Marcelle COUDERC	X			
M. Pierre CROS		X		Représenté par M. Alain CARALP
M. Bruno DAMBLEMONT	X			
M. Thierry DAURAT	X			
Mme Géraldine ESCANDE-COLIN	X			
M. Bernard FABRE			X	
M. Frédéric FABRE	X			Désigné secrétaire de séance
M. Cédric GARCIA	X			
M. Jean-François GUIBBERT	X			
M. Michel LEFROU	X			
Mme Cathy LIMORTE			X	
M. Pascal LOUBET		X		Représenté par M. Frédéric FABRE
M. Bernard MARTIN		X		Représenté par M. Bruno DAMBLEMONT
Mme Brigitte MARTINEZ			X	
M. Jean-Pierre PEREZ			X	
M. Serge PESCE	X			
M. André RAYNAUD	X			
Mme Yannick RODIERE		X		Représentée par M. Bruno BERRAH
M. Michel SANCHEZ	X			
M. Christian SEGUY	X			
M. Robert SENAL	X			
M. Martine SIGNOUREL		X		Représentée par M. Serge PESCE
M. Marc SINGLA	X			
Mme Brigitte SOULET		X		Représentée par M. Michel SANCHEZ
Mme Maryline TUCA		X		Représentée par Mme Marcelle COUDERC
M. Philippe VIDAL	X			
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	

P = présent(e), R = représenté(e), A = absent(e)

## I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président accueille les élus à 18h30 dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers.

Il donne la parole à madame Amélie ORY (Cabinet RCF), pour une présentation de la situation financière de la Communauté à horizon 2026.

Il présente les deux nouveaux agents recrutés sur les postes de conseillers de prévention : madame Corinne AYALT et monsieur Nicolas MARCHAL.

Suite à ces présentations, le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30.

## II. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire est appelé à nommer le secrétaire de séance. Monsieur Frédéric FABRE (Maraussan) est nommé pour remplir ces fonctions et le Président l'invite à faire l'appel des présents.

Sortie de monsieur Didier CAYLA.

## III. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## IV. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES EN APPLICATION DE SES DÉLÉGATIONS

**Décision n° DP\_2019\_07** : contrats et conventions pour des spectacles :

- le contrat de vente suivant :
  - un contrat de vente pour deux représentations du spectacle **Le duo presque classique** par l'association *JDB Production – Je Dis Bravo*, le 20 juin 2019, à la médiathèque de Cazouls-lès-Béziers, pour un montant total de 1 380 euros TTC, dont 380 euros TTC pris en charge par la Commune de Cazouls-lès-Béziers ;
- les contrats de cession du droit d'exploitation des spectacles suivants :
  - une représentation du spectacle **Tibou, l'oiseau tout fou** par *SmartFr La Nouvelle Aventure*, le 1<sup>er</sup> juin 2019, à la médiathèque de Cazouls-lès-Béziers, pour un montant de 400 euros TTC ;
  - une représentation du spectacle **Tane petit Tane en chemin** par l'association *Cartilage*, le 15 juin 2019, à la médiathèque de Vendres, pour un montant de 1 010,68 euros TTC ;
  - une représentation du spectacle **Chim'érique** par la Compagnie *Par-dessous-dessus*, le 15 juin 2019, sur la place du Lavoir à Vendres, pour un montant de 610 euros TTC ;

**Décision n° DP\_2019\_08** : signature avec Maître Régis CONSTANS, de la SCP VINSONNEAU-PALIES NOY GAUER et Associés, sise au n° 11 bis de la rue de la Loge à Montpellier (34000), d'une convention d'assistance juridique et de représentation en justice pour l'année 2019 ;

**Décision n° DP\_2019\_09** : attribution du marché public à l'agence Le Troisième Pôle, ayant son siège social 15 rue de la Fontaine du Roi à Paris (75011), pour la réalisation d'un diagnostic temporel de territoire en vue d'adapter les horaires d'ouverture des médiathèques, pour un montant de huit mille sept cent cinquante euros (8 750 €) hors taxes, soit dix mille cinq cents euros (10 500 €) TTC, pour une durée de quatre mois à compter de la date de notification du marché.

Les Conseillers communautaires en prennent acte.

Retour de monsieur Didier CAYLA.

## V. DÉLIBÉRATIONS

<b>1</b>	<b>Collecte des déchets ménagers et produits recyclables - Fourniture de colonnes enterrées - Lancement de la procédure d'appel d'offres - Autorisation</b>	<b>19.123.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil autorise monsieur le Président :

- à engager la procédure de passation de l'accord-cadre pour la fourniture de colonnes enterrées pour la collecte des déchets ménagers et des produits recyclables,
- à lancer la procédure par voie de marché négocié dans l'hypothèse où la consultation n'aurait fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées et où monsieur le Président déciderait alors du recours à un marché négocié,
- à prendre toutes les décisions utiles concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement de ces marchés et avenants à venir, sous réserve de l'intervention éventuelle de la commission d'appel d'offres et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

<b>2</b>	<b>Convention de mise à disposition d'un cinémomètre laser par la Communauté de communes La Domitienne à la Brigade de gendarmerie Nationale de Capestang - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.124.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	23	Pour :	24
Représentés :	8	Contre :	5
Absents :	6	Abstentions :	2

Contres : Bruno DAMBLEMONT (qui a le pouvoir de Bernard MARTIN), Frédéric FABRE (qui a le pouvoir de Pascal LOUBET), Christian SEGUY.

Abstentions : Danièle ALEXANDRE, Géraldine ESCANDE-COLIN.

**A la majorité**, le Conseil approuve la convention de mise à disposition d'un cinémomètre laser par la Communauté de communes La Domitienne à la Brigade de gendarmerie Nationale de Capestang, qui entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties, et autorise monsieur le Président à la signer.

<b>3</b>	<b>Statuts communautaires - Avenant n° 17 - Modification statutaire</b>	<b>19.125.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la modification statutaire.

<b>4</b>	<b>Adoption du rapport d'activité de l'année 2018 de La Domitienne</b>	<b>19.126.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve le rapport d'activité 2018 de La Domitienne.

<b>5</b>	<b>Port du Chichoulet - Adhésion des agents à la prévoyance incapacité décès invalidité</b>	<b>19.127.1</b>
----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité, le Conseil :**

- approuve la mise en place d'une prévoyance incapacité, décès, invalidité pour les agents du port du Chichoulet à partir du 1<sup>er</sup> août 2019,
- accepte la prise en charge des cotisations à hauteur de 50% pour la tranche A et la tranche B pour les salariés n'ayant pas le statut de cadre, et à hauteur de 1,50% pour la tranche A pour les cadres,
- autorise monsieur le Président à signer la demande d'adhésion auprès d'HARMONIE MUTUELLE, 143 rue Blomet 75015 PARIS.

<b>6</b>	<b>Budget principal - Exercice 2019 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement</b>	<b>19.128.1</b>
----------	--	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

A l'unanimité, le Conseil approuve les modifications des AP/CP, conformément au tableau ci-après :

CODE	CTI 2015/2020 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNES	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) (a)			CREDITS DE PAIEMENT (CP)				
		Voté BP	Modifications du 3/07/2019	TOTAL BUDGETAIRE (a)	CREDITS DE PAIEMENTS UTILISES au 31/12/2018 (b)	BP 2019	DM N°1 du 29/05/2019	DM N°2 du 03/07/2019	BUDGET TOTAL 2019 (c)
	<b>PROGRAMMES</b>								
2001	Mise en accessibilité éts recevant public et installations ouvertes au public	17 190,00 €	0,00 €	17 190,00 €	17 190,00 €	0,00 €			0,00 €
2002	Aménagement urbain au carrefour de la rue Mirabeau et de la rue de l'Egalité	90 428,50 €	0,00 €	90 428,50 €	73 920,00 €	8 147,44 €	8 361,06 €		16 508,50 €
2003	Construction d'un espace jeunesse	175 434,65 €	-163 184,65 €	12 250,00 €	12 250,00 €	80 536,52 €	-80 536,52 €		0,00 €
2004	Réaménagement de la place des 140	115 500,00 €	-106 260,00 €	9 240,00 €	9 240,00 €	19 741,20 €	-19 741,20 €		0,00 €
2006	Mise en accessibilité de la mairie	35 959,95 €	0,00 €	35 959,95 €	35 959,95 €	0,00 €			0,00 €
2008	Construction d'un boulodrome	109 587,50 €	-196,38 €	109 391,12 €	16 850,20 €	92 737,30 €		-196,38 €	92 540,92 €
2009	Construction d'une maison médicale	258 922,50 €	62 077,50 €	321 000,00 €	21 244,00 €	116 930,15 €	7 590,51 €	50 684,21 €	175 204,87 €
2010	Construction d'un City stade		0,00 €			0,00 €			0,00 €
2011	Aménager une salle de spectacle vivant au sein de la médiathèque	11 724,00 €	0,00 €	11 724,00 €		0,00 €	11 724,00 €		11 724,00 €
2012	Aménagement de stationnements sécurisés		0,00 €			0,00 €			0,00 €
2013	Réaménagement des abords de l'avenue J.Jaurés	205 900,00 €	0,00 €	205 900,00 €	164 724,15 €	41 175,85 €			41 175,85 €
2014	Réaménagement de l'avenue V.Hugo	53 683,31 €	0,00 €	53 683,31 €	53 683,31 €	0,00 €			0,00 €
2015	Renforcer la vidéosurveillance - Sécurisation de sites	40 985,35 €	0,00 €	40 985,35 €	40 985,35 €	0,00 €			0,00 €
2016	Acquisition de terrains ou de bâtiments pour désenclaver le centre bourg	185 370,00 €	80 484,05 €	265 854,05 €	135 098,36 €	24 810,56 €	89 419,94 €	16 525,19 €	130 755,69 €
2017	Aménagement d'espaces publics avenue A.Borrel (Gazel)	41 555,39 €	0,00 €	41 555,39 €	41 555,39 €	0,00 €			0,00 €
2018	Extension de la cantine maternelle	24 385,00 €	-36,11 €	24 348,89 €	24 348,89 €	0,00 €			0,00 €
2019	Création du nouveau bâtiment de la Poste	90 000,00 €	73 969,21 €	163 969,21 €		9 870,60 €	8 928,80 €	80 666,60 €	99 466,00 €
2020	Bassin de rétention Peras Muscadelles	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	73 500,00 €	740,30 €		759,70 €	1 500,00 €
2021	Modification et révision du PLU	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €	11 000,00 €	1 480,59 €			1 480,59 €
2022	Etude urbaine du centre ancien	12 500,00 €	0,00 €	12 500,00 €	8 375,00 €	4 125,00 €			4 125,00 €
2023	Amélioration des structures scolaires	36 174,35 €	53 146,38 €	89 320,73 €	36 174,35 €	0,00 €	23 704,40 €	20 000,00 €	43 704,40 €
2024	Amélioration de la propreté communale	6 637,50 €	0,00 €	6 637,50 €	6 637,50 €	0,00 €			0,00 €
2025	Remise en état des voies communales	79 830,00 €	0,00 €	79 830,00 €	34 505,00 €	11 351,19 €	-11 351,19 €	15 736,70 €	15 736,70 €
2026	Création d'un stade à l'Enclos	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	23 000,00 €	25 663,56 €		26 336,44 €	52 000,00 €
	<b>S/s TOTAL MO Commune de CAZOULS</b>	<b>1 755 768,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 755 768,00 €</b>	<b>840 241,45 €</b>	<b>437 310,26 €</b>	<b>38 099,80 €</b>	<b>210 512,46 €</b>	<b>685 922,52 €</b>

<b>7</b>	<b>Budget principal – Exercice 2019 – Décision modificative n°2</b>	<b>19.129.1</b>
----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Serge PESCE (qui a le pouvoir de Madame Martine SIGNOUREL).

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	22	Pour :	29
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°2 du budget principal 2019, conformément aux tableaux ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général		8 000,00 €		
Chapitre 022	Dépenses imprévues	8 000,00 €			
		8 000,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €		0,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées			225 112,47 €	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	8 600,00 €			
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	6 000,00 €			
Opération 2008	Construction d'un boulo-drome		196,38		
Opération 2009	Construction d'une maison médicale	50 684,21 €			
Opération 2016	Acquisition de terrains ou de bâtiments pour désenclaver le centre bourg	16 525,19 €			
Opération 2019	Création du nouveau bâtiment de la Poste	80 666,60 €			
Opération 2020	Bassin de rétention Peras Muscadelles	759,70 €			
Opération 2023	Amélioration des structures scolaires	20 000,00 €			
Opération 2025	Remise en état des voies communales	15 736,70 €			
Opération 2026	Création d'un stade à l'Enclos	26 336,44 €			
Opération 2202	Requalification des espaces publics du centre du village	53 238,45 €			
Opération 2203	Programme de rénovation de la voirie communale	3 110,37 €			
Opération 2204	Création siège foot-rugby	17 118,28 €			
Opération 2205	Programme de rénovation de la voirie rurale		12 205,90 €		
Opération 2206	Mise en accessibilité ERP		14 786,75 €		
Opération 2207	Rénovation bâtiments communaux		24 450,54 €		
Opération 2208	Création de jardins solidaires	306,99 €			
Opération 2209	Réhabilitation trottoirs quartiers Est	9 726,62 €			
Opération 2210	Création Centre de Sécurité Urbaine		7 335,28 €		
Opération 2211	Jardins des Pitchounets		12 225,27 €		
Opération 2212	Vidéo-protection		12 496,97 €		
Opération 2501	Salle multiculturelle	45 258,71 €			
Opération 2503	Espace sportif tennis arts martiaux (durée 18 mois)		45 258,70 €		
		354 068,26 €	128 955,79 €	225 112,47 €	0,00 €
		225 112,47 €		225 112,47 €	

<b>8</b>	<b>FPIC 2019 – Répartition dérogatoire dite « libre » – Article L.2336-3, II, 2° du code général des collectivités territoriales</b>	<b>19.130.1</b>
----------	--	-----------------

Sortie de monsieur Serge PESCE (qui a le pouvoir de Madame Martine SIGNOUREL).

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	22	Pour :	29
Représentés :	7	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil adopte la répartition dite « libre » et décide de retenir l'option d'un reversement par les services de l'administration préfectorale de la part intercommunale du FPIC au bénéfice de ses communes membres et selon les critères de droit commun.

<b>9</b>	<b>Budget Gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2019 – Décision modificative n°1</b>	<b>19.131.1</b>
----------	---	-----------------

Retour de monsieur Serge PESCE.

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°1 du budget Gestion des déchets ménagers et assimilés 2019, conformément au tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Opération 12	Parc BOM	185 000,00 €			
Opération 16	Polybenne grue		185 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>185 000,00 €</b>	<b>185 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

<b>10</b>	<b>Budget 2019 – Subvention du budget principal vers le budget annexe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</b>	<b>19.132.1</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil décide du versement d'une subvention d'un montant de 2 000,00 euros du budget principal au budget annexe « GEMAPI » comme suit :

*Budget principal, Section Fonctionnement :*

Dépenses Chapitre 67, article 67441 « Subventions de fonctionnement aux budgets annexes » : 2 000 euros.

*Budget annexe « GEMAPI », Section Fonctionnement :*

Recettes Chapitre 77, article 774 « Subventions exceptionnelles » : 2 000 euros.

<b>11</b>	<b>Budget annexe Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Exercice 2019 – Décision modificative n°1</b>	<b>19.133.1</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Jean-François GUIBBERT.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°1 du budget GEMAPI 2019, conformément au tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €			
Chapitre 77	Produits exceptionnels			2 000,00 €	
		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
		2 000,00 €		2 000,00 €	

<b>12</b>	<b>Présentation du rapport d'activité 2018 du port départemental « Le Chichoulet »</b>	<b>19.134.2</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil prend acte du rapport d'activité 2018 concernant le service public pour la gestion et l'exploitation du port départemental « Le Chichoulet. » et charge monsieur le Président de transmettre ce rapport au Département de l'Hérault, autorité délégante.

<b>13</b>	<b>Port du Chichoulet - Demande de subvention au Conseil départemental de l'Hérault - Modernisation du système wifi</b>	<b>19.135.2</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil autorise monsieur le Président à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault pour le montant le plus élevé possible, pour la mise en œuvre de la modernisation du système wifi présent sur le périmètre administratif du port du Chichoulet.

<b>14</b>	<b>Comité régional conchylicole de Méditerranée (CRCM) - Participation financière pour le projet « Communication autour des huîtres et moules de Méditerranée » - Approbation</b>	<b>19.136.2</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la participation de La Domitienne pour le projet « Communication autour des huîtres et moules de Méditerranée » et autorise monsieur le Président à verser la somme de 1 000 euros pour l'année 2019.

<b>15</b>	<b>Aide intercommunale pour la requalification des devantures des locaux d'activités des centres-villages - Approbation</b>	<b>19.137.2</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve :

- la mise en place d'une campagne d'aide à la requalification des devantures des locaux d'activités jusqu'au 31 décembre 2021,
- le règlement attributif de subvention.

<b>16</b>	<b>Contrat Occitanie pour les territoires 2018 - 2021 entre le Conseil régional Occitanie, la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et la Communauté de communes La Domitienne - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.138.2</b>
-----------	---	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINCK.

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	22	Pour :	30
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve le Contrat Occitanie pour les territoires 2018 - 2021 entre, d'une part, la Communauté de communes La Domitienne, La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, d'autre part le Conseil Régional Occitanie, et autorise monsieur le Président à le signer.

<b>17</b>	<b>Contrat Occitanie 2018 - 2021 - Communauté de communes La Domitienne / Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée - Premier programme opérationnel</b>	<b>19.139.2</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINCK.

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	22	Pour :	30
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve le premier programme opérationnel du Contrat Occitanie pour les territoires entre, d'une part la Communauté de communes La Domitienne, La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, d'autre part, le Conseil régional Occitanie.

<b>18</b>	<b>Soutien aux démarches communales dans le cadre des contrats bourgs centres Occitanie Pyrénées Méditerranée – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.140.2</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de monsieur Thierry BEUSELINCK.

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	22	Pour :	30
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve les candidatures des communes du territoire de l'intercommunalité au dispositif bourg centre Occitanie Pyrénées Méditerranée mis en place par La Région et décide d'accompagner une réflexion transversale propre à positionner les projets des bourgs centres, dans une dynamique de complémentarité et de cohérence à l'échelle de la Communauté de communes.

<b>19</b>	<b>Convention de servitude avec GRDF pour la desserte en gaz de la zone d'activités Via Europa à Vendres – Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.141.2</b>
-----------	---	-----------------

Sortie de messieurs Thierry BEUSELINCK et Alain CASTAN.

Rapporteur : Serge PESCE.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	21	Pour :	29
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve la convention de servitude avec GRDF pour la desserte en gaz de la zone d'activités Via Europa à Vendres, précisant les modalités d'intervention sur le réseau.

<b>20</b>	<b>Approbation des statuts du Syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien (SMETA) - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant</b>	<b>19.142.3</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de messieurs Thierry BEUSELINCK et Alain CASTAN.

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	21	Pour :	29
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	8	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien (SMETA) et l'adhésion de la Communauté de communes La Domitienne en représentation substitution de la commune de Vendres, au titre de la compétence « Préservation et gestion durable et équilibrée de la nappe astienne »,
- désigne monsieur Alain CARALP comme membre titulaire et monsieur Michel ROYO comme membre suppléant au sein du SMETA.

<b>21</b>	<b>Vente de la parcelle cadastrée B n°578 sur la commune de Nissan-Lez-Ensérune - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.143.3</b>
-----------	--	-----------------

Retour de monsieur Thierry BEUSELINK.

Sortie de monsieur Alain CASTAN

Rapporteur : Philippe VIDAL.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	22	Pour :	30
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	7	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- annule la délibération n° 18.052.3 du 28 mars 2018,
- décide la cession de 11 127 m<sup>2</sup> de la parcelle nouvellement cadastrée B n°578 à la commune de Nissan-Lez-Ensérune, moyennant le prix de 11 127 euros,
- autorise monsieur le Président à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la Commune de Nissan-Lez-Ensérune en l'étude de Me GONDARD notaire à Cazouls-lès-Béziers.

<b>22</b>	<b>Aménagement paysager de la station d'épuration de la commune de Colombiers - Achat des parcelles cadastrées D535, D534 et D114 - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.144.3</b>
-----------	--	-----------------

Retour de monsieur Alain CASTAN.  
Sortie de monsieur André RAYNAUD.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	22	Pour :	23
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN (représentée par Philippe VIDAL), Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Bernard MARTIN (représenté par Bruno DAMBLEMONT), Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- décide l'achat des parcelles référencées D535, D534 et D114, d'une surface totale de 81a30, à Madame TUSZYNSKI épouse MORENO, moyennant le prix de 5 000 euros,
- autorise monsieur le Président à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique, aux frais de la Communauté de communes La Domitienne, en l'étude de Me GONDARD, notaire à Cazouls-lès-Béziers.

<b>23</b>	<b>Synthèses de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine en 2018 - Prise d'acte</b>	<b>19.145.3</b>
-----------	--	-----------------

Sortie de monsieur André RAYNAUD.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	23
Présents :	22	Pour :	23
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	7	Abstentions :	7

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN (représentée par Philippe VIDAL), Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Bernard MARTIN (représenté par Bruno DAMBLEMONT), Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- prend acte des synthèses relatives à la qualité des eaux distribuées sur l'année 2018, établies par l'Agence régionale de santé Occitanie pour le compte du Préfet,
- charge monsieur le Président de transmettre, pour information, ces synthèses aux communes membres de La Domitienne concernées et de procéder à leur affichage.

<b>24</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la commune de Lespignan - Rue du Four, rue des Primevères, impasse des Bleuets, rue des Pâquerettes, rue des Fougères, rue de la Sauge</b>	<b>19.146.3</b>
-----------	---	-----------------

Retour de monsieur André RAYNAUD.

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	24
Présents :	23	Pour :	24
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	7

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN (représentée par Philippe VIDAL), Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Bernard MARTIN (représenté par Bruno DAMBLEMONT), Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable dont les coûts prévisionnels sont de 45 000 euros HT et 25 000 euros HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>25</b>	<b>Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault - Travaux de réhabilitation du poste de refoulement du port de la commune de Colombiers</b>	<b>19.147.3</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	24
Présents :	23	Pour :	24
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	7

Ne prennent pas part au vote : Charlette CHASTAN (représentée par Philippe VIDAL), Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Bernard MARTIN (représenté par Bruno DAMBLEMONT), Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Marcelle COUDERC), Philippe VIDAL.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- approuve les demandes de subvention les plus importantes possibles faites auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Hérault au titre des travaux de réhabilitation du poste de refoulement du port de Colombiers, dont le coût prévisionnel est de 101 462,50 euros HT,
- autorise monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter une dérogation afin que les travaux puissent être exécutés avant les notifications de subventions.

<b>26</b>	<b>Déploiement de la médiation scolaire auprès des élèves de CE2 - CM1 - CM2 de l'école élémentaire publique Saint Exupéry de Cazouls-Lès-Béziers - Convention de partenariat - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.148.4</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve les termes de la convention quadripartite entre l'Education Nationale, l'école de Cazouls-lès-Béziers, La Maison René Cassin et la Communauté de communes La Domitienne, portant sur la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire qui s'échelonne sur l'année scolaire 2019 - 2020,
- autorise monsieur le Président à la signer.

<b>27</b>	<b>Déploiement de la médiation scolaire auprès des élèves de CE2 - CM1 - CM2 de l'école primaire de Colombiers - Convention de partenariat - Approbation et autorisation de signature</b>	<b>19.149.4</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil :

- approuve les termes de la convention quadripartite entre l'Education Nationale, l'école de Colombiers, La Maison René Cassin et la Communauté de communes La Domitienne, portant sur la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire qui s'échelonne sur l'année scolaire 2019 - 2020,
- autorise monsieur le Président à la signer.

<b>28</b>	<b>Programme local de l'habitat (PLH) 2015/2021 - Opération Saint Symphorien à Maraussan - Garantie d'emprunt - FDI Habitat - Contrat de prêt conclu entre FDI Habitat et la Caisse des dépôts et consignations</b>	<b>19.150.4</b>
-----------	---	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	29
Présents :	23	Pour :	29
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstentions :	2

Abstention : Frédéric FABRE (qui a le pouvoir de Pascal LOUBET).

**A l'unanimité des suffrages exprimés**, le Conseil dit que le contrat de prêt n° 93607 engage la Communauté de communes La Domitienne pendant toute la durée de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

<b>29</b>	<b>Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades 2018 - 2021</b>	<b>19.151.4</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Christian SEGUY.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	31
Présents :	23	Pour :	31
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	0

**A l'unanimité**, le Conseil approuve l'attribution des subventions, conformément au tableau ci-après :

Nom du demandeur	Adresse de l'immeuble	Montant des travaux retenus	Taux d'aide conditionné aux revenus	Montant de la subvention estimée
M. Gérard CAZALS	21 Rue du Clos NISSAN LEZ ENSERUNE 34 440	5 400 €	25%	1 350€
M. Marc BAYLET	1 Rue de l'Egalité VENDRES 34 350	4 000 €	25%	1 000€
M. Joseph CORTES	15 avenue Général de Gaulle CAZOULS LES BEZIERS 34 370	3 259 €	35%	1 141€
Mme VIDAL Valérie SCI VALMAR	14 Impasse des pêcheurs NISSAN LEZ ENSERUNE 34 440	11 000 €	25%	2 750€

<b>30</b>	<b>Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé</b>	<b>19.152.1</b>
-----------	--	-----------------

Rapporteur : Alain CARALP.

Nombre de Conseillers en exercice :	37	Suffrages exprimés :	30
Présents :	23	Pour :	30
Représentés :	8	Contre :	0
Absents :	6	Abstention :	1

Abstention : Danièle ALEXANDRE.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :**

- demande que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :
  - La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires ;
  - La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité ;
  - La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins ;
  - Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins ;
  - La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies ;
  - Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge ;
  - La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins ;
  - La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social ;
  
- autorise monsieur le Président à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

## **VI. FIN DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20h30.

## **VII. MISE À DISPOSTION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu est publié sur le site internet de La Domitienne. Il est également consultable au siège de la Communauté.

**Vu le Président de la Communauté de communes La Domitienne,**

Compte-rendu dressé le 10 juillet 2019

Le Président,  
  
Alain CARALP